

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
Commune de La Verrière

DECISION DU MAIRE

N° 2024-069

**Inhumation indigent prise en charge des frais par la ville**

**Monsieur le Maire de La Verrière,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;  
**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-7 L.2223-27 et L.2223-1 et suivants ;  
**Vu** le Code civil et ses article 16 et suivants ;  
**Vu** la délibération n°2022-69 du 12 mai 2022, article 1 alinéa n°5 ;

**Considérant** que le défunt MARIE-JOSEPH Georges, est décédé sur le territoire de la ville et qu'aucun tiers n'est venu réclamer son corps ;

**Considérant** l'obligation du Maire de pourvoir à l'inhumation de tout défunt découvert dans sa localité, qui serait sans famille et sans ressources ;

**DECIDE :**

**Article 1** : Décide de procéder d'office à l'inhumation de Monsieur MARIE-JOSEPH Georges dans le carré commun n°C43 dans le cimetière de La Verrière.

**Article 2** : De signer la convention avec les Pompes funèbres générales de Trappes, pour un montant de 2 534€ TTC.

**Article 3** : Dit que les dépenses en résultant seront inscrites au budget, chapitre 011, enveloppe .65138.

**Article 4** : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles, ou d'un recours gracieux, devant le Maire de La Verrière, qui dispose alors de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision prise, qu'elle soit implicite ou expresse, peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Versailles pendant un délai de deux mois, à compter de sa notification. Un recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application Telerecours citoyens en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce cas, le demandeur n'a pas à produire de copies de son recours et le demandeur est assuré d'un enregistrement immédiat sans délai d'acheminement.

**Fait à La Verrière, le 16 septembre 2024,**

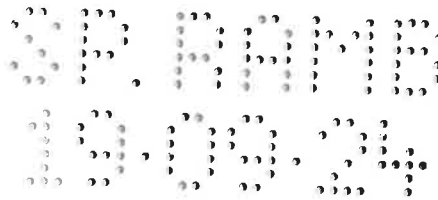
  
Veronique George,  
Directrice Générale des Services  
Nicolas DAINVILLE

BRAD 90  
40001

BRAD 90  
40001



# SERVICES FUNÉRAIRES



PROPOSITION DE PRIX  
Dossier : 23213-24-000602

Le 13/09/2024

PRESTATIONS ET FOURNITURES	TVA	PRESTATIONS COURANTES € (TTC)	PRESTATIONS OPTIONNELLES € (TTC)	FRAIS AVANCÉS POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE
<b>TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIÈRE</b>				
Véhicule et chauffeur pour transport de courte et moyenne distance (forfait pour 50 km aller/retour) Quantité : 1	10.00%	-	387.00	-
<b>CEREMONIE FUNERAIRE</b>				
Equipe de 4 porteurs au lieu d'arrivée Quantité : 1	20.00%	415.00	-	-
<b>INHUMATION</b>				
*Le creusement et le comblement de fosse 1 place / 1.50 m de profondeur Quantité : 1	20.00%	791.00	-	-
<b>SOUS-TOTAL</b>		Montant TTC (hors remises et hors tiers)		3 089.00 €
		Plus frais avancés pour le compte de la famille		0.00 €
		Montant TTC des remises		-555.00 €
		<b>TOTAL TTC</b>		<b>2 534.00 €</b>

**TVA À 20.00 %** Base HT **1 789.16 €** Montant TVA **357.84 €**  
**TVA À 10.00 %** Base HT **351.82 €** Montant TVA **35.18 €**

Les montants des frais avancés pour le compte de la famille sont des montants nets.

A titre informatif et récapitulatif nous vous confirmons que les remises consenties ci-dessus par notre Agence sont les suivantes:

Remise article 555.00 € TTC

(\*) Prestations et fournitures obligatoires de par la réglementation.

(\*\*) Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction, soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.

La présente proposition de prix a été établie suite à une demande d'informations de la part de la personne désignée comme contact. Elle n'a aucune valeur contraignante ni pour la société, ni pour le contact. Elle ne correspond pas à un devis au sens de la réglementation funéraire en vigueur.

Un devis sera établi en agence selon les formes établies par la réglementation dès que vous aurez pu valider avec un Conseiller Funéraire la disponibilité des fournitures et services souhaités par vous et listés ici et/ou compléter les informations d'espèce requises par la réglementation.

J'accepte de recevoir des offres de services et commerciales d'OGF

Oui  Non

J'accepte de recevoir des informations commerciales des partenaires OGF

Oui  Non

FAIT LE : 13/09/2024

Véronique George  
Directrice Générale des Services  
La Verrière





**POUR LES OBSÈQUES DE :**

Inconnu Inconnu  
né(e) le : 01/01/1950  
décédé(e) le : 01/01/2020

**MAIRIE LA VERRIERE**  
**AVENUE DES NOES**  
**78320 LA VERRIERE**

**VOTRE AGENCE :**

PFG - SERVICES FUNÉRAIRES  
53 Rue Jean Jaurès 78190 TRAPPES  
Responsable légal :  
Habilitation préfectorale : VERSAILLES - 20-78-0056

**VOTRE CONSEILLÈRE :**

Mme ROSE MARIE ORY  
01 30 69 08 57  
agence-trappes-1@pfg.fr

**VOS COORDONNÉES :**

PRESTATIONS ET FOURNITURES	TVA	PRESTATIONS COURANTES € (TTC)	PRESTATIONS OPTIONNELLES € (TTC)	FRAIS AVANCÉS POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE
<b>PREPARATION / ORGANISATION DES OBSEQUES</b>				
<b>Démarches et formalités administratives pour départ ou arrivée sans cérémonie ou exhumation</b> <i>Remise article : 159.00 - 159.00</i> Quantité : 1	20.00%	0.00	-	-
<b>Organisation, suivi et accompagnement personnalisé pour la réalisation du service</b> <i>Remise article : 221.00 - 221.00</i> Quantité : 1	20.00%	0.00	-	-
<b>Fleurs naturelles compositions</b> 1 bouquet de roses offert Quantité : 1	20.00%	-	0.00	-
<b>Plaque rectangle de remarque - EBENE</b> Quantité : 1	20.00%	-	52.00	-
<b>CERCUEIL ET ACCESSOIRES</b>				
<b>*Cercueil LE MILOS T2 en peuplier</b> Cercueil en peuplier massif, finition vernis satiné, équipé d'une cuvette étanche, d'une plaque d'identité et de 4 poignées Base en résine finition argent et de cache-vis en résine. L'épaisseur est de 22 mm. Quantité : 1	20.00%	889.00	-	-
<b>MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL</b>				
<b>Personnel pour une mise en bière au moment du départ</b> <i>Remise article : 175.00 - 175.00</i> Quantité : 1	20.00%	0.00	-	-



## COMMENT FINANCER DES OBSÈQUES ?

Votre conseiller vous aidera  
à trouver la meilleure solution.



### LE PRÉLÈVEMENT SUR LE COMPTE BANCAIRE DU DÉFUNT

Même après le blocage du compte du défunt par la banque, les Pompes Funèbres peuvent prélever le montant des frais d'obsèques à hauteur de 5000 € maximum, sous réserve de fonds disponibles



### LA PRISE EN CHARGE PAR LA MUTUELLE

Notre groupe possède un partenariat avec bon nombre de mutuelles, votre conseiller se chargera de vérifier s'il existe une prise en charge et si nous pouvons vous proposer le tiers-payant.



### LE PAIEMENT EN 3 OU 4 FOIS SANS FRAIS

Pour tout montant compris entre 250 € et 5000 €, votre conseiller pourra vous proposer un financement en 2, 3 ou 4 fois sans frais grâce à votre carte bancaire.



### LE PAIEMENT EN AGENCE

Lors de votre entretien il sera possible de régler en carte bancaire, par chèque ou en espèces dans la limite de 1000 €.



### LE PAIEMENT À DISTANCE

Vous pouvez également effectuer un virement bancaire, votre conseiller vous fournira les informations nécessaires.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site internet :

[www.pfg.fr](http://www.pfg.fr)

01149 99  
40001